

## Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner la réponse de la Municipalité au postulat

**"Pour une mobilité acceptable depuis les zones périphériques de notre commune vers les lignes des transports publics 8, 60, 22 et 23"**

et au postulat

**"Pour une mobilité innovante dans la zone d'activité En Budron"**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 21 janvier 2019 dans la salle des commissions du bâtiment administratif. Après les rappels d'usage formulés par la présidente du Conseil Communal, Madame Catherine Roulet, la commission ad hoc s'est constituée comme suit :

Présidente	Ariane Annen Devaud
Membres	Antoine Chamot David Richard Jean-Marie Urfer Jean-Pierre Muller Karim Mazouni Olivier Descloux – rapporteur Pietro de Gregorio Richard Nicole

La Commission remercie Monsieur Christian Menétréy, Municipal de l'Urbanisme et du développement durable, ainsi que Monsieur Antonio Turiel, Chef de Service pour avoir présenté le dossier de manière détaillée et répondu aux questions et remarques de façon précise et complète.

### Introduction

Ces dix dernières années, la Commune du Mont-sur-Lausanne a vécu un développement important, au niveau urbanistique notamment. L'offre de transport a suivi ce mouvement, la ligne 8 ayant prolongé son terminus au Grand-Mont, la ligne 23 dessert le sud du Mont-sur-Lausanne, de nouveaux aménagements routiers ont vu le jour et l'offre de transport des écoliers a évolué. D'autres changements sont d'ores et déjà planifiés, tant en matière de transport public qu'en matière d'aménagement routier.

Les initiants des postulats "Pour une mobilité acceptable depuis les zones périphériques de notre commune vers les lignes des transports publics 8, 60, 22 et 23" et "Pour une mobilité innovante dans la zone d'activité En Budron" ont – par leurs interventions – rappelé que certaines zones de notre Commune ne bénéficient pour l'instant pas d'une offre de transport public adéquate. L'idée d'utiliser de nouvelles possibilités techniques de transport a aussi été mise en avant.

La Commission a trouvé pertinent que la Municipalité réponde à ces deux postulats de manière regroupée.

## **Desserte des zones périphériques**

La Municipalité a compris les besoins des zones périphériques et a – dans ce cadre - fait faire des investigations sur les solutions actuellement sur le marché. Les options TaxiBus et PubliCar ont été notamment étudiées, mais n'ont pas pu être retenues.

L'achat et l'exploitation de minibus ont également fait l'objet de recherches qui sont documentées dans le rapport de la Municipalité. Ces minibus doivent répondre à plusieurs critères, comme l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite par exemple. Les coûts engendrés par ce système de navette ne sont actuellement pas supportables pour la Commune.

D'autres initiatives sont en cours dans différentes régions de Suisse pour exploiter de nouvelles formes de mobilité. La Municipalité – et la commission dans son ensemble l'encourage dans ce sens – suit avec attention ces développements et se réserve le droit de revenir vers le Conseil avec de nouvelles propositions, ce qui réjouit la Commission ad hoc.

De plus, cette dernière encourage les habitants de zone non desservie à mettre en place de leur propre initiative des solutions « sur mesure » comme par exemple l'aide au voisinage, aucune autre solution concrète ne pouvant être offerte pour l'instant.

## **Mobilité innovante jusqu'à la zone industrielle *En Budron***

Là aussi, la Municipalité a fait des recherches sur les projets en cours à différents endroits de Suisse. Malheureusement, tous les systèmes de transport qui conviendraient sont à l'essai (à Sion, Cossonay, etc.) et ne sont pas éprouvés.

D'autre part, un sondage a été réalisé pour connaître les besoins des usagers. À ce jour, nous ne pouvons compter que sur un très faible taux de réponse. Une relance va être envoyée en espérant un meilleur taux de participation. Sitôt des résultats connus, une nouvelle analyse pourra être menée et alors des solutions pourront être cherchées.

## Conclusion

Les transports publics et le réseau routier ont passablement évolué ces dix dernières années sur le territoire de la Commune du Mont-sur-Lausanne. Le nombre d'habitants desservi par les transports publics ne cesse de grandir et continuera d'augmenter : l'arrivée de la ligne 54 diminuera encore le nombre de zones périphériques non desservies, tout comme le prolongement de la ligne 22.

La Commission relève que le développement de l'offre prend du temps, est parfois tributaire d'acteur externe à la Commune et demande de la patience. Toutefois, elle appelle la Commission consultative d'urbanisme (CCU) à suivre le sujet et à en accompagner le suivi qui est nécessaire. Les services à la demande sont particulièrement visés.

La Municipalité est encouragée à plus d'audace et d'innovation dans les solutions envisagées au futurs.

**Compte tenu des informations obtenues, la commission ad hoc chargée de l'examen du rapport de la Municipalité aux postulats *Pour une mobilité acceptable depuis les zones périphériques de notre commune vers les lignes des transports publics 8, 60, 22 et 23 et Pour une mobilité innovante dans la zone d'activité En Budron*, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal d'accepter le rapport tel que présenté.**

Le Mont-sur-Lausanne, le 21 janvier 2019

La présidente : Ariane Annen Devaud



Les membres : Antoine Chamot



David Richard



Jean-Marie Urfer



Jean-Pierre Muller



Karim Mazouni



Olivier Descloux - rapporteur



Pietro de Gregorio



Richard Nicole

